

Procédure pour faire une demande de permis ou de certificat



Le propriétaire d'immeuble doit communiquer avec la municipalité afin de faire une demande de permis ou de certificat.



Tout projet de :

**construction, transformation, agrandissement,
rénovation, installation septique, captage d'eau souterraine**

est interdit sans l'obtention d'un permis.

Il est important de prévoir à l'avance QUAND le début des travaux sera projeté. Idéalement, il est recommandé d'adresser sa demande de permis au moins de 2 à 3 semaines avant la date prévue des travaux. Ainsi, l'inspecteur aura suffisamment de temps pour étudier convenablement la demande. Veuillez noter que si l'inspecteur peut traiter la demande de permis immédiatement après sa réception, il le fera. Il est donc possible de délivrer un permis dans un délai relativement court dépendamment de la complexité de la demande et de la période. Prendre note que légalement l'inspecteur possède un délai de 30 jours pour délivrer un permis à la suite d'une demande conforme.

Une demande de permis qui sera déposée à la dernière minute risque de ne pas être remise à temps si par exemple, le citoyen a fait appel à un entrepreneur et a déterminé avec ce dernier une date pour commencer les travaux. Une fois sur le terrain, les entrepreneurs n'ont malheureusement pas le temps d'attendre que le citoyen ait son permis avant de commencer les travaux. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que le citoyen doit avoir son permis avant le début des travaux que ce soit le propriétaire ou un entrepreneur qui les effectuera. Le citoyen qui suit cette procédure est sûr que sa demande de permis sera étudiée selon les règles de l'art et évitera de mauvaises surprises qui pourraient retarder les travaux.

Vous pouvez présenter votre demande de permis ou prendre information aux endroits suivants:

M. Yannick Faucher, inspecteur
819-362-2333, poste 253

Angèle Germain, d.g.
819-385-4605

À lire également dans ce numéro...

Page 2	Vérification des avertisseurs de fumée Grand ménage de l'église
Page 3	5 ^e anniversaire de la Corporation Villeraïne St-Philias et autres activités à venir
Page 4	Programme «RECYC-FRIGO Environnement»

Sécurité incendie

Vérification des avertisseurs de fumée

Le Service de sécurité incendie régionale de L'Érable (SSIRÉ), desservant notamment la municipalité de Villeroy, débutera à compter du mois d'avril 2008 la visite des résidences et logements afin de vérifier la présence, le fonctionnement et l'emplacement des avertisseurs de fumée. Tous les logements devraient être visités sur une période maximale de 5 ans.

Cette vérification est en lien avec les orientations du ministère de la Sécurité publique et du schéma de couverture de risques de la MRC de L'Érable. La vérification vise également à vérifier la conformité des résidences et logements par rapport au règlement 274 en vigueur sur le territoire du SSIRÉ depuis le 10 mai 2006.

Le SSIRÉ vous invite particulièrement à noter :

- Que le règlement prévoit entre autre que les logements doivent compter au moins un avertisseur de fumée sur chacun des étages y compris le sous-sol.
- Qu'au moins un de ces derniers doit être installé dans les aires communes de chaque étage.
- Que les propriétaires ont l'obligation d'installer des avertisseurs de fumée dans les logements, de les remplacer ou les réparer s'ils sont défectueux et de mettre une pile neuve avant que tous nouveaux locataires en prennent possession.
- Qu'il est de la responsabilité d'un locataire de nettoyer, maintenir en bon état de fonctionnement les avertisseurs de fumée installés dans son logement et de remplacer au besoin, la pile de ceux qui en sont munis.

Obligation d'inspection

Les visites visent à assurer un niveau de sécurité acceptable pour les résidents du territoire. Par conséquent, le SSIRÉ demande la collaboration de tous, en laissant ses membres procéder aux vérifications requises et ce, de façon à ne pas contrevenir aux dispositions prévues au règlement 274. Les avertisseurs de fumée sauvent des vies. Assurez-vous de leur bon fonctionnement sur une base régulière. Merci.

Grand ménage de l'église

La Corporation Villeraïne St-Philias de Villeroy, en collaboration avec la Fabrique de Villeroy, lance une invitation à tous les gens qui veulent venir donner de leur temps pour faire le grand ménage de l'église le 14 avril 2008 de 8h30 à 16h. Nous vous remercions à l'avance de votre grande générosité. Puisses-tu connaître un contentement profond et serein, et recevoir ta juste part de la joie absolue. P.S. Apporte ton sceau, tes guenilles, le savon sera fourni. Communiquez avec Diane P. Châteauneuf au 819-385-4766 pour obtenir d'autres renseignements.

5^e anniversaire de la Corporation Villeraïne St-Philias de Villeroy

Le 5^e anniversaire de la Corporation Villeraïne St-Philias de Villeroy sera souligné le jeudi 24 avril 2008 dès 17h30 à la Salle Firmin-Roy (église). Nous désirons rendre hommage à tous les gens qui ont travaillé et qui travaillent encore pour conserver le patrimoine dans notre municipalité. Le coût sera de 25\$ par personne, et ce, pour les personnes non fêtées. Les gens doivent réserver leur place avant le 10 avril 2008. Pour plus d'information : 819-385-4766 (Diane P. Châteauneuf)

Programmation de la soirée :

17h30 à 18h30	Cocktail de bienvenue
18h30 à 18h40	Mot de la présidente de la Corporation Villeraïne (Mme Mariette Samson)
18h40 à 20h30	Souper (fondue chinoise)
20h40 à 20h50	Allocution par Mme Marguerite Blais (ministre responsable des Aînés)

L'école de musique «À la portée des sons» de Drummondville assurera l'animation musicale durant et après le repas.

Autres activités à venir :

Samedi 11 octobre 2008 : Francis Bernier, connu pour sa participation à l'émission «L'École des Fans» sera sur scène lors du Festival de la Canneberge. À suivre...

Samedi 8 novembre 2008 : Le «Dion Show» avec 12 personnes sur scène. Billets en vente sous peu.

Avis de convocation pour l'assemblée générale annuelle

La présente est pour vous convoquer à une assemblée générale annuelle de la Corporation Villeraïne St-Philias de Villeroy, qui se tiendra le lundi 5 mai, au 378 Principale, (Salle municipale) à compter de 18h.45. Espérant vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Mme Aline D. Ayotte, secrétaire-trésorière

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation et constatation que l'avis a été dûment donné
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 février 2007
5. Rapport du conseil d'administration
6. États financiers au 31 décembre 2007
7. Nomination de la vérification des livres pour l'exercice financier 2008
8. Période de questions et commentaires
9. Levée de l'assemblée

Programme «RECYC-FRIGO Environnement»

Les citoyens invités à poser un geste vert

Saviez-vous que les réfrigérateurs et les congélateurs de 10 ans et plus sont de grands consommateurs d'électricité? Vous en séparer vous permettra de faire des économies d'énergie tout en posant un geste pour l'environnement. Comment faire ? Tout simplement en participant au programme RECYC-FRICO Environnement !

Ce programme offre un service gratuit de collecte de vos appareils à domicile, à condition que votre réfrigérateur ou votre congélateur ait 10 ans ou plus, qu'il soit toujours fonctionnel et branché et qu'il ait une dimension de 10 à 25 pieds cubes. Si vos appareils répondent à ces conditions, il vous suffit de prendre rendez-vous en composant le 1-877-493-7446 (FRIGO) ou en complétant un formulaire de collecte en ligne au www.recyc-frigo.com. Un transporteur spécialisé viendra récupérer gratuitement votre appareil à domicile. De plus, un chèque de 60\$ pour chaque appareil récupéré (pour un maximum de deux appareils par ménage) sera remis à son propriétaire dans un délai maximum de trois semaines après le ramassage du réfrigérateur ou du congélateur.

La municipalité de Villeroy soutient ce programme et vous encourage à y participer activement. Au-delà des objectifs d'efficacité énergétique, le programme «RECYC-FRICO Environnement» répond aussi à un enjeu environnemental majeur en recyclant 95% des matières contenues dans les appareils récupérés. Participer au programme, c'est économiser de l'énergie et c'est bon pour l'environnement. Pour en savoir plus, visitez le www.recyc-frico.com

AVRIL 2008

Collecte des matières résiduelles

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Voici un rappel du calendrier pour le mois de mars :

Lundi 7 avril : déchets seulement

Lundi 14 avril : récupération seulement

Lundi 21 avril : déchets seulement

Lundi 28 avril : récupération seulement

Séance du conseil municipal (Lundi 7 avril 2008 à 19h30)

Les citoyens sont invités à assister à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 7 avril à 19h30 à la salle de l'École Centrale.

Groupe «Vie Active»

Vous voulez être en forme ? Alors venez vous joindre au groupe «Vie Active». Exercices tous les mardis de 9h30 à 10h30 à la Salle municipale. C'est gratuit ! Pour information : 819-385-4630.

*RAPPEL : Remettez vos textes avant le 15 de chaque mois par courriel à info@municipalite-villeroy.ca
Merci de votre collaboration ! (Sébastien Gingras, éditeur)*